

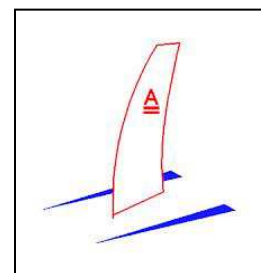


Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans – Maubuisson

**49^{ème} Grand Prix de L'Armistice
du 24 octobre au 27 octobre 2018**

National AFCCA Classe A

INSTRUCTIONS de COURSE



La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 les règles de l'international A-Division Catamaran Association

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis du comité de course et les résultats seront affichés sur les vitres du club-house.
Les avis du jury seront affichés sur le tableau du local jury situé sous le club-house.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau du comité de course au plus tard deux heures avant le premier signal d'avertissement du jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché la veille du jour où il doit prendre effet à l'heure limite la plus tardive de l'ensemble des réclamations.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillon du rond situé devant le club-house.
La flamme "Aperçu" envoyée à terre signifie : la course est retardée,
La flamme "Aperçu sur H" envoyée à terre signifie : il est interdit aux concurrents de quitter la plage;
le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu ou de l'Aperçu sur H (Modifications de signaux de course).
- 4.2 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour l'ensemble des concurrents depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. (modification de la règle 40 des RCV).

5. PROGRAMME DES COURSES :

5.1 Horaire des courses:

Mercredi 24 octobre	14 heures : 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre
Jeuudi 25 octobre	11 heures : 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre
Vendredi 26 octobre	11 heures : 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre
Samedi 27 octobre	10 heures : 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre

- 5.2 Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 5.3** Si la régata n'a pas pu être validée faute d'un nombre suffisant de courses, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour de courses; sinon, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

6 PAVILLON DE CLASSE

Pavillon de la classe

7 ZONE DE COURSE

Voir l'annexe zones de course qui sera affichée sur le tableau officiel.

8 PARCOURS

- 8.1** Les parcours sont décrits en annexe (page 4).

- 8.2** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course pourra afficher le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

9 MARQUES DE PARCOURS

- 9.1** Les marques de parcours sont définies comme ci-dessous :

Marques de parcours 1-2-3T-3B	Marque de changement de parcours	Marque d'arrivée
Cylindriques rouges Forward	Cylindrique blanche Bouygues	Sphérique rouge avec un pavillon bleu

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les pointes du CVB et de l'UCPA ainsi que la côte Est sont des zones de hauts-fonds.

11 DEPART

- 11.1** La ligne de départ sera définie entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

- 11.2** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1** Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

En cas de changement de parcours vers la marque n°1, la marque de parcours n°2 sera supprimée et enlevée le plus rapidement possible.

- 12.2** Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1.

13 L'ARRIVEE

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée définie au § 9.1 des IC

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1** La RCV 44.1 est modifiée de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

- 14.2** Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15 TEMPS LIMITE :

- 15.1** Le temps limite nécessaire au premier bateau pour finir la course quel que soit le parcours est une heure trente minutes.

- 15.2** Les bateaux ne réussissant pas à finir dans les trente minutes après l'arrivée du premier sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2** Le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de courses ce jour selon ce qui est le plus tard.
- 16.3** Des avis seront affichés dans les 15 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.4** Les avis de réclamation du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 16.5** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Règles de sécurité
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Communication radio et téléphone
- Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.
- 16.6** Le dernier jour de la régate, une demande de réparation doit être déposée:
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille ;
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2

17 CLASSEMENT

17.1 Le nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve est trois.

17.2 Courses retirées

Quatre courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

Huit courses devront être courues et validées pour enlever les deux plus mauvais résultats.

18 REGLES de SECURITE**18.1 Contrôle de sortie et de retour des voiliers :**

Un système de pointage sera mis en place (Emargement). Chaque concurrent devra signer la liste d'emargement dans la zone qui lui est réservée, avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.

Emargement départ : L'emargement départ sera ouvert une heure trente minutes avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour (voir article 5.1) la signature de départ devra être apposée au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.

Emargement retour : La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Ce délai pourra, si nécessaire être prolongé par le comité de course ou le jury.

Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

Ces pénalités se calculent selon les modalités de la RCV 44.3(c).

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Conformément aux « Règles techniques et de sécurité » éditées par la FF Voile et applicables au 1/07/2015, le port d'un casque homologué est obligatoire pour les bateaux à foils ou à dérives à foils. [DP]

19 REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

19. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [DP]

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21 PUBLICITE [DP]

Chaque voilier devra montrer en permanence dans le quart avant extérieur de ses coques, l'autocollant du sponsor de l'épreuve, fourni éventuellement par l'organisateur lors de l'inscription.

22 BATEAUX OFFICIELS [DP]

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon de la couleur du rond. L'absence de bateaux pointeurs ou de pavillon ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1.a

23 BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent se tenir à l'extérieur des zones de course depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24 COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25 PRIX

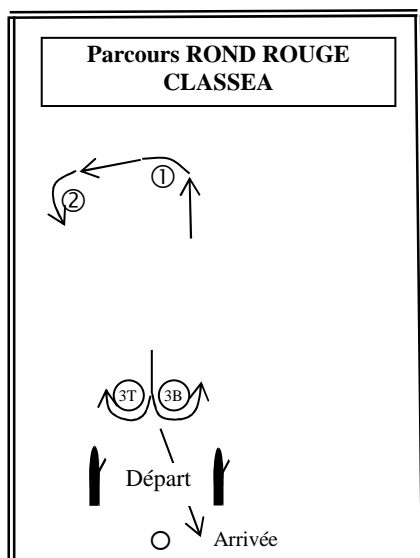
Des prix seront distribués comme indiqué dans l'avis de course.

26 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Composition du corps arbitral	Président du Comité de Course	Patrick MAURIN
	Président du Jury	Yves LEGLISE
	Président du Comité Technique	Albert ROTURIER

ANNEXE PARCOURS



La flamme numérique 1 envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie : effectuez le parcours suivant :

Départ – 1 – 2 - porte 3T/3B – arrivée

La flamme numérique 2 envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie : effectuez le parcours suivant :

Départ – 1 – 2 - porte 3T/3B – 1 – 2 - porte 3T/3B – arrivée

La flamme numérique 3 envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie : effectuez le parcours suivant :

Départ – 1 – 2 - porte 3T/3B – 1 – 2 - porte 3T/3B – 1 – 2 – porte 3T/3B – arrivée

La flamme numérique 4 envoyée au plus tard avec le signal d'avertissement signifie : effectuez le parcours suivant :

Départ – 1 – 2 - porte 3T/3B – 1 – 2 - porte 3T/3B – 1 – 2 – porte 3T/3B – 1 – 2 – porte 3T/3B – arrivée

ZONE de COURSE

49^{ème} GRAND PRIX DE L'ARMISTICE National Classe A

